

COMMUNE DE SAHUNE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022

ORDRE DU JOUR :

- Vote comptes gestion et administratif 2021
- Délibérations approbation Compte Administratif et de Gestion,
- Délibération affectation résultat 2021
- Vote budget 2022,
- Délibération / Contrat Assurance
- Marché saisonnier
- Journée communale du 7 mai 2022 - organisation
- Eau Assainissement - Point sur les travaux en cours
- Elections Législatives juin 2022 – Permanences bureau vote
- Comptes rendus diverses réunions et commissions
- Questions diverses

Présents : Marc BOMPARD, Jérôme FELIX, Olivier BRUN, Jennifer MOURRE, Laurent DROUET, Christine DUMOTIER, Roxane FELIX, Henri GRAUGNARD, Sylvie MAURIN, Sandrine PRUD'HOMME, Philippe ROBIN

Absents Excusés :

Secrétaire de séance : Sylvie MAURIN

Le Maire remercie les conseillers présents et Il ouvre la séance.

0 – Approbation du compte rendu du 7 mars 2022 :

Le compte rendu du 7 mars 2022 est approuvé à l'unanimité

1 – Vote Comptes Gestion et Administratif 2021 et délibérations, Vote budget 2022 Délibération d'affectation du résultat et vote de Taux des Taxes Directes Locales : :

Vote des comptes administratif et gestion 2021 : Le compte administratif 2021 présenté par le Maire, et le compte de gestion 2021 du Trésorier, parfaitement concordants, sont adoptés à l'unanimité. Les résultats au 31 décembre 2021 sont les suivants :

Section de fonctionnement	+ 194 856.61 €
Section d'investissement	+ 34 131.94 €

Vote Délibération affectation du résultat :

L'affectation des résultats 2021 est acceptée, à l'unanimité, pour 194 856.61€ en report excédentaire de fonctionnement et pour 34 131.94€ en report excédentaire d'investissement.

Vote du Budget 2022 : Le budget proposé pour 2022 équilibré à la somme de 564 427€ en fonctionnement et à la somme de 403 108€ en investissement est adopté à l'unanimité.

Les investissements prévus pour 2022 sont : Finalisation de la restauration des registres paroissiaux, Aménagement logement au 1^{er} étage de la mairie, Remplacement du système de chauffage du bâtiment de l'école primaire du vieux village, création d'une salle annexe de cantine à l'école primaire du vieux village, Remplacement garde-corps passerelle Merdary, Création réseaux défense incendie secteurs urbanisables, acquisition petits matériels et mobiliers divers

Vote des taux des Taxes Directes Locales 2022 : Vu l'élaboration et le vote du budget communal 2022, à l'unanimité, les conseillers décident de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les laisser à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	30.64 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	72.89 %
- Cotisation foncière des entreprises :	24.08 %

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à l'administration fiscale.

1-1 : Délibération création budget annexe lotissement communal Reillane :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 abrégée, qui stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Le budget lotissement est assujéti à la TVA régime réel. Dans le cadre de l'urbanisation, prévue au PLU, de la zone constructible de Reillane, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M57 abrégée qui regroupera les écritures comptables du lotissement. A l'unanimité, les Conseillers approuvent la création d'un budget annexe de comptabilité M57 abrégée dénommé budget annexe du lotissement communal « Reillane », ce budget sera assujéti à la TVA régime du réel

2 – Délibération contrat assurance :

Le Maire informe les Conseillers que, suite à une demande de mise à jour du contrat communal d'assurance multirisques avec le responsable du secteur, une proposition nouvelle et plus avantageuse a été faite à la mairie. Il présente la nouvelle offre qui complète les garanties actuelles par la mise à disposition de juristes et conseils, l'assistance en cas de malveillance informatique, l'aide à la réalisation du plan communal de sauvegarde et les matériels entreposés dans les véhicules communaux en cas d'accident, vol ou incendie.

En raison de nouveaux critères de tarification, mais surtout, du fait de la faible sinistralité de la commune, la prime annuelle est réduite, elle s'élève, pour 2022, à 3288[€] Le Maire propose aux conseillers de valider ce nouveau contrat aux conditions avantageuses pour la commune. Les conseillers approuvent à l'unanimité.

3 – Marché saisonnier :

Sur proposition des responsables, il est proposé de reconduire, pour 2022, le marché du mercredi 25 mai au mercredi 14 septembre de 18 h à 20 heures.

4 – Journée Communale du 7 mai :

Elle est fixée au samedi 7 mai à partir de 8 heures. Les travaux prévus sont le nettoyage des « plages » du pont et du camping, nettoyage du mur de la digue, vieux village.....

5- Eau Assainissement – Point sur les travaux en cours :

Les travaux de réseaux entre les réservoirs Gauthier et Principal du village sont faits, il reste à finaliser les départs et arrivées dans les deux réservoirs.

Le début de la tranche des réseaux d'assainissement et d'eau quartier du moulin est fixé au lundi 2 mai 2022.

Dans le cadre de ces travaux, il a été décidé de poser des tuyaux de diamètre adapté à la pose d'une borne incendie afin d'assurer la protection de ce quartier.

6 – Elections législatives juin 2022 – Permanences bureau de vote :

La composition du bureau de vote ainsi que les tours de garde sont faits. Le bureau est ouvert de 8 h à 19 heures.

7 – Compte rendu diverses réunions et commissions :

8 – Questions diverses :

Eclairage public : une réflexion est faite sur les possibilités d'améliorer la gestion de l'éclairage public dans la commune, diminution d'intensité, extinction de divers points lumineux...Une étude sera demandée au SDED. Dans ce même domaine, pour répondre à la demande de la fédération de foot, une analyse de l'éclairage du stade a été faite. Des améliorations devront être apportées.

La séance est levée à 20H30